



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

28 JUILLET 2008

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 28 juillet 2008 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 28 juillet 2008

Pour le Préfet,
et par délégation
La chef du bureau

Signé

Sylvie MANNEVILLE

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRETES

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.....	6
Délégation de signature à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.....	6

III - AVIS ET COMMUNIQUES

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRETES

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

Délégation de signature à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.

Le Préfet de Maine-et-loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le décret 2008-157 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté ministériel du 23 juin 2006 nommant Monsieur Alain DECROIX directeur interdépartemental des Routes Ouest à compter du 1^{er} juin 2006 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2008 donnant délégation de signature à Monsieur Alain DECROIX directeur interdépartemental des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national dans le département de Maine-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain DECROIX directeur interdépartemental des routes – Ouest, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par les fonctionnaires suivants pour les rubriques définies ci-après en référence à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2008 :

M. Eric GUERIN, Directeur-adjoint A1 à A13, B

M. Daniel PICOUAYS, Chef du service de l'exploitation A3 à A12, B

M. Gérard DELFOSSE, Chef du service des politiques et des techniques : A3 à A12, B

M. Yvon PERRAMANT, Secrétaire Général A3 à A12, B

M. Alain CARMOUET, Chef du service de la qualité et des relations
avec les usagers : A3 à A12, B

M. Anthony VELOT, Chef du district de Nantes : A3, A7, A8, A12

M. Pascal FROMENTIN, Adjoint au chef du district de Nantes : A3, A7, A8, A12

M. Roger BERTIN, Chef du district de Laval : A3, A7, A8, A12

M. Alain GUILLEUX, Adjoint au chef du district de Laval : A3, A7, A8, A12

Article 2 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Article 3 : Le directeur interdépartemental des routes - Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Rennes, le 28 juillet 2008
Pour le Préfet et par délégation
le directeur interdépartemental des routes Ouest

SIGNE

Alain DECROIX

III - AVIS ET COMMUNIQUES